

EXIGENCES DU CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

- A) **Si vous souhaitez afficher, offrir en vente ou utiliser tout équipement électrique qui n'a pas été certifié ou approuvé, une affiche devra être apposée à la machine. Elle indiquera qu'elle n'a pas été approuvée pour la vente ou la location comme l'exige la réglementation sur les installations électriques au Québec. Article 6.**
- B) Le Code de sécurité électrique exige que tous les équipements électriques soient approuvés avant de pouvoir être vendus ou autrement cédés ou utilisés au Canada. **Pour en savoir plus sur l'approbation de l'inspection spéciale / évaluation sur le terrain de la CSA, veuillez communiquer avec le service des inspections spéciales du Groupe CSA au(514) 428-2414**
- C) **Il en va par conséquent de la responsabilité de chaque exposant de veiller à ce que tous les équipements électriques présents à leur stand se conforment à ces règlements. Ceci inclut la marchandise électrique autant que l'équipement d'éclairage et d'affichage.**
- D) Le matériel électrique pour lequel l'approbation est demandée pourra être soumis à la CSA International pour une évaluation. L'approbation de cette Association est acceptée pour toutes les autorités de contrôle électrique au Canada. Nous vous recommandons à eux pour tous les détails de procédure.
- E) Une des exigences essentielles pour la certification requiert que l'étiquette d'homologation apparaisse sur chaque appareil. Si cette information est absente, ce dispositif sera considéré comme non approuvé et par conséquent, sera soumis à une inspection particulière. Veuillez consulter le lien pour toutes les marques acceptées pour le Québec:
<https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/electricite/votre-devoir-envers-la-securite-du-public/approbation-dappareillage-electrique/>
- F) **Le non-respect de ces exigences pourrait entraîner le refus de brancher votre matériel à la source d'alimentation en électricité et on pourrait même ordonner son retrait de l'exposition.**

CSA Group

865 Ellingham Street
Pointe Claire, Québec
H9R 5E8

Contact : Special Inspections Division
Tél.: (514) 694-8110 Téléc. : (514) 694-5001

IMPORTANT :

LES EXPOSANTS SONT FINANCIÈREMENT RESPONSABLES DE TOUS LES COÛTS RELIÉS AUX BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES.